

Dieu se manifeste chez deux peuples échappés comme par miracle des chaînes de l'esclavage : aux Israélites, devenus libres par le génie de Moïse ; aux Grecs, devenus libres par les institutions de Solon.

Et quoique dilaté par les joies de la liberté, le cœur de ces peuples ne fut pas assez grand pour contenir cette pensée : Moïse resta seul, sans être compris, et plus tard Socrate eut le même sort. Tout ce qu'ils purent faire, ces grands hommes, fut de prendre acte devant Dieu de l'aveuglement des peuples, et de léguer leur pensée aux siècles à venir.

CHAPITRE XXIX.

L'HOMME N'EST COMPLET, IL N'EST TOUT CE QU'IL PEUT ÊTRE, IL NE PRODUIT TOUT CE QU'IL PEUT PRODUIRE, QUE DANS SA LIBERTÉ. LOI PHYSIQUE ET MORALE DE LA NATURE.

L'esclavage déshonore le travail, il introduit l'oisiveté dans la société, et avec elle l'ignorance et l'orgueil, la pauvreté et le luxe. Il énerve les forces de l'intelligence et endort l'activité humaine.

(ALEXIS DE TOCQUEVILLE, *de la Démocratie en Amérique*, t. I, chap. II, p. 22.)

La nature veut que non-seulement notre intérêt moral, mais tous nos intérêts matériels, ceux auxquels les masses sont le plus sensibles, soient brisés par l'esclavage. C'est ainsi qu'elle protège la liberté. Elle prévoit le cas où des nations entières accueilleraient les vices et les crimes qui produisent de l'argent, sans autre soin que de les justifier par des préjugés ; et, ce cas étant prévu, elle lui oppose une loi dont la puissance peut émouvoir les âmes les plus vénales :

« L'HOMME N'EST COMPLET, IL N'EST TOUT CE QU'IL PEUT ÊTRE, IL NE PRODUIT TOUT CE QU'IL PEUT PRODUIRE, QUE DANS SA LIBERTÉ. »

En effet, c'est une chose prouvée aujourd'hui que les bras libres produisent plus que les bras chargés

de chaînes, que l'homme libre travaillé mieux que l'homme abruti par l'esclavage, ou même par le despotisme ; enfin, qu'il est plus lucratif de payer un ouvrier qui agit avec intelligence que de nourrir un esclave qui obéit comme une mécanique. Afin de nous forcer à respecter l'homme, Dieu a fait de la liberté une source de richesses.

Cette loi, qui nous pousse à la justice par l'avarice, témoigne des sollicitudes de la Providence pour sa créature favorite, ce qui ne doit pas trop nous enorgueillir, car elle témoigne aussi de notre bassesse, puisqu'elle place en quelque sorte la liberté de l'homme sous la sauvegarde de sa cupidité. L'homme comprend son intérêt avant de comprendre la justice.

Maintenant jetez les yeux sur l'Amérique de Washington, étudiez l'état de ses mœurs, cette multitude de préjugés barbares qui la rongent, qui la menacent d'un moyen âge, et vous jugerez que chez des peuples qui ont deux millions d'esclaves, et où l'esclave n'est pas un homme, mais une chose, une marchandise, une denrée, un bétail, dont chaque tête vaut dix acres de terre en bonne culture, vous jugerez, dis-je, que chez ces peuples marchands de chair humaine la loi que nous venons de développer est d'une application bien plus puissante et bien plus intelligible que les pages les plus sublimes de l'Évangile.

Mais il y a dans la loi un second article plus fatal

que le premier. Après avoir constaté la paresse et l'abrutissement de l'esclavage, la loi terrible porte une sentence de mort et déclare le maître homicide. On peut la formuler en quelques mots : L'homme est si bien fait pour être libre, que l'esclavage détruit l'espèce.

En effet, les populations d'esclaves ne se renouvellent que par l'importation.

Les Romains semblaient ne conquérir le monde que pour alimenter leurs marchés d'esclaves. Ils consumaient des peuples entiers : leurs plus illustres généraux n'étaient que leurs pourvoyeurs.

Strabon cite une ville où l'on vendait jusqu'à dix mille esclaves par jour, pour le seul service des Romains, et ce marché n'était pas le plus considérable. Pendant les guerres de la Gaule, César faisait mettre à l'encan les habitants des villes conquises, dont plus d'une fois le nombre s'éleva à cinquante mille. Qu'on juge de la consommation !

Les peuples chrétiens offrent des exemples tout semblables. Il est prouvé que la population esclave des Antilles est renouvelée tous les quinze ans. C'est donc à ce chiffre qu'il faut réduire la vie la plus longue de l'homme mutilé par l'esclavage.

Telle est la loi physique de la nature, elle déclare homicide quiconque a un esclave. Quant à la loi morale, chaque matin et chaque soir Dieu nous la rappelle dans ces premiers mots de l'oraison : NOTRE PÈRE ! Pesez bien cette parole, NOTRE PÈRE, et non MON PÈRE..... C'est un homme seul qui parle, et ce-

pendant il parle au nom de tous. En s'adressant à Dieu, en l'invoquant sous le titre le plus sacré, il ne lui est pas permis de s'isoler. Sa prière est collective : elle lui rappelle sa famille, la grande famille de Dieu. Prière vraiment céleste, où chaque individu ne se présente à son Père qu'entouré de tous ses frères, et où du fond de la solitude il prie au nom du genre humain ⁴ !

Brise donc les chaînes de ton esclave, ou cesse d'élever ton âme à Dieu. Tu vois bien que chaque mot de ta prière lui dénonce un fratricide !

C'est une antique tradition de l'Orient, que Salomon possédait un anneau où les anges avaient gravé le vrai nom de Dieu. Par la magie de ce nom inconnu des hommes, le sage découvrait les trésors, soumettait les peuples, ouvrait les cachots, faisait tomber les chaînes, et régnait à la fois sur les puissances de la terre et sur les génies du ciel.

Je crois à l'anneau de Salomon, je crois aux prodiges du véritable nom de Dieu : NOTRE PÈRE ! nom adorable que le Christ est venu nous révéler ; nom magique qui n'est plus seulement écrit sur l'anneau de Salomon, mais dans le cœur des hommes. Quatre syllabes qui renferment la plus haute pensée qu'il nous ait été donné de comprendre, et qui doivent un jour briser toutes les tyrannies, régénérer tous les peuples, et constituer le genre humain dans sa gloire et dans sa liberté.

⁴ Voy. *Plan d'une Bibliothèque universelle*, p. 390.

CHAPITRE XXX.

LE TRAVAIL. LOI PHYSIQUE ET MORALE DE LA NATURE QUI ÉTABLIT LE DROIT DE PROPRIÉTÉ.

Tout ce qui est dans la nature de l'homme, et tout ce qui est une suite nécessaire de cette nature, nous indique certainement quelle est l'intention et la volonté de Dieu par rapport à l'homme, et par conséquent nous fait connaître les lois naturelles.

(BURLAMAQUI, *Principes du droit naturel*, II^e part., ch. iv, § 5.)

Quiconque violera cette loi renoncera à sa propre nature et se dépouillera de l'humanité.

(CICÉRON, *République*, liv. III.)

C'est une loi que la nature nous impose afin de nous donner un droit.

Notre but n'est pas de développer un si vaste sujet, mais seulement de poser le principe.

Voici un fait digne d'attention.

La nature agreste peut suffire à l'existence misérable de quelques tribus sauvages : elle ne peut suffire à l'existence des nations civilisées. Pour que la terre fasse vivre les nations, il faut que l'homme la pétrisse de ses sueurs, la féconde de son intelligence et de son âme. La société n'est possible que dans le travail ; or la société est une loi de la nature : d'où il résulte que le travail est le complément nécessaire de cette loi.

Jetez les yeux sur les contrées désertes : la terre n'y produit que des forêts sauvages, repaire des bêtes féroces et des reptiles venimeux ; l'air y est malsain ; la corruption y entretient la végétation et y tue l'homme ; vous n'y voyez que des eaux croupissantes ou des fleuves sans frein et sans rives, des fruits âpres, des épis vides, des herbes dures et épineuses, une exubérance de végétation qui étouffe la fécondité, une nature grandiose qui étonne, mais la solitude, la guerre et la mort. Magnifique création, empire des animaux et non de l'homme, et qui attend la main de ce dernier pour devenir son bien en devenant son ouvrage. Aucune culture n'existe pour l'homme à l'état sauvage : c'est la civilisation qui a donné le blé au monde.

Ainsi, la mission physique de l'homme ici-bas est de refaire la terre qu'il habite, l'air qu'il respire, et jusqu'aux plantes qui doivent l'abriter, le vêtir ou le sustenter : l'épi de blé ne se remplit que sous sa main, les fruits de l'arbre ne s'adouciennent que sous sa culture ; les animaux sauvages ne s'appriivoisent que par ses soins ; il se choisit des compagnons parmi les animaux, et il les oblige à travailler avec lui et pour lui. Il fait plus : toujours poursuivant son œuvre, il va chercher le fer et l'or dans les entrailles du globe, et il s'en sert pour l'embellir et le féconder. A sa voix les forêts disparaissent, les fleuves rentrent dans leurs lits, les climats changent, l'air s'épure, les épines tombent, les fleurs se multiplient, l'herbe rude et stérile des savanes fait place à de frais gazons, à de riches potagers ; les pampres

de la vigne serpentent sur les rochers arides, et les moissons plantureuses et variées ouvrent partout de nouveaux horizons. Ainsi s'efface la nature agreste et se réalisent les jardins de l'Éden. Chaque pas que l'homme civilisé imprime sur le globe marque une conquête ; il est chargé d'achever la création, et Dieu lui prête une partie de sa puissance.

Il y a vingt siècles, l'Angleterre, la France, l'Allemagne offraient le spectacle des savanes et des forêts vierges de l'Amérique. L'homme a dû modifier jusqu'aux productions de la terre.

César rapporte que le froid ne permettait pas de cultiver la vigne dans la Gaule. L'homme a dû modifier jusqu'au climat.

C'est par le travail qu'il a envahi l'Europe.

C'est par le travail qu'il envahit l'Amérique. Sur cette terre inculte, vous voyez le travail s'avancer comme un géant infatigable, dont les mille bras domptent les fleuves, nivellent les montagnes, brisent les forêts, élèvent des villes, et de cette lutte terrible et incessante font sortir une nature plus aimable, plus féconde, dont l'homme est à la fois le maître et le créateur.

Voilà comment le travail justifie la propriété du pays par la nation, et du sol par les individus. Car le travail ne constitue pas seulement la société matérielle ; il établit un droit, le droit de propriété.

La terre a été donnée à tous ; le fruit du travail est donné à chacun.

C'est ce que ne veulent pas comprendre les sophistes, qui attribuent la propriété à la force et cherchent son origine dans le droit du premier occupant, comme si la violence était autre chose qu'un fait et pouvait constituer un droit.

La propriété a ses racines dans l'homme même ; elle est le besoin de son être, le véhicule de son intelligence, le lien de la société, le droit du travail.

Ceux qui parlent de l'anéantir et de fonder une communauté républicaine et monacale, où tout appartiendrait à tous, ne prouvent qu'une chose, c'est l'ignorance complète où ils sont des facultés de l'homme et des lois de la nature. Détruire la propriété, c'est, sous un autre nom, détruire la société.

A sa naissance l'homme est nu et ne possède rien que lui-même. Plus tard l'industrie lui ajoute un manteau, un habit, une maison, un jardin ; c'est ainsi qu'il s'empare du globe, qu'il le transforme, et qu'il en fait sa propriété par la loi du travail. De ses besoins et de sa faiblesse sortent son bien-être, son droit et sa souveraineté.

Et cette loi, dont l'action était préparée par notre intelligence et par notre nudité, cette loi dont le joug nous semble si lourd, et dont le résultat est si magnifique, prend, comme nous le disions tout à l'heure, son point d'appui dans l'âme humaine. L'enfant veut posséder : il ne se connaît point encore, et déjà il comprend la propriété. Qu'un de ses camarades lui prête un joujou, il s'en amuse, mais son plaisir est incomplet : la possession lui manque.

Il désire, il désire encore, il désire toujours, jusqu'à ce qu'il puisse se dire : Ceci est à moi.

Bien plus, le travail est une des nécessités de notre nature, une des conditions de la durée des familles et de la pérennité des races, comme le prouvent les observations de Fresnel. Ce jeune physicien, dont, il y a peu d'années, les découvertes effacèrent d'un seul trait près de la moitié du livre de Laplace sur le *Système du Monde*, et le grand ouvrage tout entier de Newton sur la *Lumière* ; ce beau génie, dont la science déplore aujourd'hui la mort prématurée, avait remarqué que toutes les fois que quatre générations se succèdent sans se livrer à aucun travail manuel, les enfants qui forment la cinquième génération meurent jeunes et de la poitrine, le travail des bras étant indispensable au développement viable des organes de la respiration.

L'histoire est là pour appuyer cette observation. Elle nous montre la noblesse féodale forte et robuste aussi longtemps qu'elle se livra aux rudes travaux des armes et de la chevalerie ; faible, débile et mourante dans sa race dès que l'invention de la poudre à canon l'eut rendue à l'oisiveté.

Le double exercice de l'esprit et du corps est donc la loi de la nature. La nature nous dit de cultiver, de bâtir, de créer, de dompter, avec le fer, avec le feu, avec notre génie, avec nos bras ; et cela, elle le dit, non à une classe d'hommes, mais à tous les hom-

més : elle ne veut pas que les uns se fatiguent tandis que les autres se reposent. Sa justice est universelle, sans privilège ; il faut que tous obéissent : car l'obéissance, c'est la conservation des races ; et l'infraction à la loi, c'est leur mort.

Or, ce droit de propriété, qui a ses racines dans l'homme, se manifeste par un phénomène d'une tout autre importance : c'est à savoir, qu'il y a en nous quelque chose de supérieur à la matière qui s'empare de la matière, un esprit qui possède un corps. Notre nature étant double, notre droit de propriété commence par nous-mêmes. C'est pour cela que l'homme dit : *Mon corps*, comme s'il parlait d'une chose qui lui appartient et qui n'est pas lui. Ainsi, en naissant l'homme a déjà une propriété matérielle dont lui seul peut disposer dans les limites de l'ordre et de la vertu ; en un mot, il est possesseur d'une petite portion de la matière de l'univers ; possesseur en passant ; et, par cette possession, il arrive à toutes les autres, son corps étant lié par ses éléments à tous les éléments du globe, comme son âme l'est au ciel par l'amour et par la pensée.

Cette double nature n'existe qu'en lui. Voilà pourquoi les animaux ne possèdent pas la terre ; ils l'envahissent.

Ainsi l'esprit possède la matière, une matière qui est à lui, qu'on ne peut lui ravir, qui lui est donnée pour demeure ; le corps est la maison de l'esprit, la

propriété de l'esprit ; ceci est un fait immense qu'il est bon de constater, car non-seulement il donne une base divine au droit de propriété, mais il établit sur ce droit la liberté physique de tous les hommes. Nul n'a droit de confisquer un homme, c'est-à-dire de réduire son corps à l'esclavage, puisque ce corps a déjà un maître. Nier la propriété, c'est vouloir anéantir le principe même de notre liberté.

En résumé, la propriété est fondée, d'une part, sur le besoin de posséder, qui est natif dans l'homme ; d'autre part, sur la vertu de l'esprit qui possède le corps ; enfin sur la nécessité du travail, qui est le perfectionnement de la nature, la vie des familles et la durée des races. Trois lois qui s'harmonient admirablement avec une autre loi morale de notre code : la sociabilité.